

Liste des donateurs (dons dès CHF 5'000)

produit les dons de nature matérielle que les dons de nature non-concurrencés. Les dons de nature doivent être comptabilisés selon leur valeur marchande (au prix TTC). La mise à disposition de personnes rémunérées par des organisations tierces devra être considérée comme un don. Pour rappel, l'article 59 a. 2 du règlement d'application de la LEDP dresse une liste exhaustive de dons en nature. Il s'agit de la remise de biens matériels, de la réalisation de services (p. ex : envois de propagande à un large public) ou de la mise à disposition de personnes salariées.

Date du jour :	26.01.2026
Date du scrutin :	30.11.2025

Nom de l'organisation politique :	PS Vaudois	
Scrutin concerné :	1) Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) 2) Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) 3) Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats 4) Mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques 5) Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici	
Montant total des dons reçus (y compris dons inférieurs à CHF 5'000) :		
Si plusieurs dons sont effectués par une même personne, le montant TOTAL doit être indiqué.		
Les types de contributions sont disponibles sur une liste déroulante lorsque vous vous positionnez sur les cellules de la colonne G.		

[illegible]

Liste des dons anonymes ou reçus sous pseudonyme

Il est interdit d'accepter des dons anonymes de quelque montant que ce soit. Ceux-ci doivent être reversés à une personne morale poursuivant un but d'utilité publique (au sens de l'article 90 alinéa 1 lettre g de la loi sur les impôts directs cantonaux).

Date du jour :	26.01.2026
Scrutin concerné	30.11.2025

Nom de l'organisation politique :	PS Vaudois
-----------------------------------	------------

[illegible]